



LA LETTRE DE VILLERS

COMMUNICATION

p. 8

Nouvelles armoiries
et nouveau logo pour la ville :
entre tradition et modernité !

GOVERNANCE

p. 18

Rapport 2021 des Déontologues
de Villers-sur-Mer, Mme Ordner
du Puytison et M. Rougeot.

SPORTS

p. 30

Splendide gala de boxe agrémentée
d'une très belle finale de la Coupe
de France, à Villers-sur-Mer !





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	P.3
A comme Animations	P.4
A comme Animaux	P.7
C comme Communication	P.8
C comme Culture	P.12
E comme Église	P.14
E comme École et Enfance	P.15
G comme Gouvernance	P.16
H comme Handicap	P.20
J comme Jeunesse	P.20
M comme Mairie	P.21
M comme Mobilité	P.21
O comme Opposition... & Droit de réponse du Maire	P.22
P comme Paléospace	P.23
P comme Plage	P.24
S comme Sécurité	P.26
S comme Sports	P.30
T comme Tourisme	P.34
T comme Travaux	P.34
V comme Villers 2000	P.35



La Lettre de Villers-sur-Mer

Directeur de Publication :
Thierry Granturco, mairePublication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle
14 640 - Villers-sur-Mer
Tél. : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.frPhotographies : Matthieu GAILLANDRE,
Xavier Le Guevellou (Fête de la Coquille)

N° ISSN 2803-6123

Dépôt légal à la parution
Ce numéro a été imprimé à 2 500 exemplairesRéalisation & Impression :
EDH - Pont-Authou (Normandie)
N° SIRET : 421.115.866.00020

LE MOT DU MAIRE

Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Chers amis,

Je vous ai souhaité une bonne année 2022 via les réseaux sociaux et plus particulièrement via la page Facebook de notre Ville.

Je vous ai également souhaité une belle année 2022 par courrier.

Laissez-moi vous souhaiter également, via cette première « *Lettre de Villers* » de 2022, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

J'aurais souhaité pouvoir la commencer avec vous lors d'une cérémonie des vœux organisée de manière traditionnelle à la salle panoramique du casino. La cinquième vague de la Covid19 en aura finalement décidé autrement.

Mon équipe municipale a été « installée » – c'est le terme consacré – le 3 juillet 2020, en pleine crise sanitaire. Nous sommes 18 mois plus tard et cette crise sévit toujours. 18 mois à déployer notre programme municipal dans un contexte extrêmement contraint. Contraint financièrement, car les recettes de la Ville sont globalement en baisse. Contraint juridiquement, car il nous faut naviguer depuis 18 mois entre des ordres et contrordres du gouvernement, des vérités sanitaires et leurs contraires et des positions affirmées un jour avant d'être démenties quelques jours plus tard, qui rendent la gouvernance des villes particulièrement complexes.

Pour autant, nous tenons fermement la barre.

Nous tenons fermement la barre des finances de la Ville qui restent équilibrées sans que nous ayons eu à augmenter vos impôts ou l'endettement de Villers. Alors même que l'inflation grimpe, que tout coûte plus cher (énergie, matières premières, etc...), nous faisons autant voire plus avec moins. Nous nous refusons et continuons à nous refuser d'augmenter votre pression fiscale.

Nous tenons fermement la barre de nos engagements politiques, car nous continuons malgré tout à déployer notre programme électoral avec abnégation et détermination.

Nous tenons ferme la barre au niveau social car cette crise sanitaire a considérablement accru la demande

d'aides sociales auxquelles la Mairie doit faire face. La crise sanitaire a en effet eu un impact sur l'économie du tourisme et de l'évènementiel qui est la principale source d'emplois de notre territoire. Ralentissement économique, pertes d'emplois, problèmes financiers, demandes d'aides sociales sont devenus un cocktail au goût amer dans les villes touristiques, dont la nôtre.

Nous tenons également fermement la barre concernant le fonctionnement de la Mairie. Nous avons procédé à quelques changements dans l'organisation des services municipaux pour mettre nos équipes en mode « service aux usagers » et en mode « projet ». Et nos équipes répondent merveilleusement bien à ces nouvelles exigences. Nous avons modifié certaines procédures et nous nous appuyons sur des Déontologues, professionnels confirmés, aguerris et intègres, pour vérifier la probité de nos opérations. Vous trouverez d'ailleurs leur rapport annuel pour 2021 dans ce numéro à la page 18.

Bref, nous travaillons dur. Notre travail est peut-être qualitativement perfectible. Quel travail ne l'est pas ? Mais il est en tout état de cause quantitativement très substantiel. Nous avons abattu une somme considérable de travail en très peu de temps. Et **je tiens ici à remercier tous ceux qui s'engagent à mes côtés depuis 18 mois.** Elus de la majorité, services administratifs, services techniques, police municipale, employés municipaux de l'école et tous ceux dont les tâches sont transversales et qui travaillent en appui des uns et des autres.

Nous continuerons à avancer, à tenir nos engagements et à vous tenir informés de ce que nous faisons, quand, comment et avec qui.

Vous trouverez également dans cette *Lettre de Villers*, les nouvelles armoiries de la Ville, que nous avons fait protéger juridiquement et que nous déploierons progressivement dans Villers.

Vous souhaitant bonne lecture, je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Chers amis, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire, **Thierry Granturco**



Nous avons décidé de maintenir notre marché de Noël, que vous avez été pour l'occasion nombreux à fréquenter malgré les conditions météorologiques peu favorables. Tenu en extérieur avec masque obligatoire, il aura rassemblé **près de 70 exposants sur deux jours**. Il aura par ailleurs offert aux associations villersois qui le désiraient, la possibilité de s'exposer et aux Villersois, Villersois et leurs enfants qui le souhaitaient, d'aller à la rencontre du Père Noël.

Il était important, dans ce contexte sanitaire contraignant, que la Ville offre à ceux qui le souhaitent ou en avaient besoin, un peu de joie et de bonheur.

UN MARCHÉ DE NOËL QUI AURA ATTIRÉ DU MONDE MALGRÉ LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES



« Il était important, dans ce contexte sanitaire contraignant, que la Ville offre à ceux qui le souhaitent ou en avaient besoin, un peu de joie et de bonheur ».





FANNY PAUWELS QUITTE LA DIRECTION DU SERVICE ANIMATIONS DE LA VILLE (SPACE)

Après 11 années au service de Villers-sur-Mer, **Fanny PAUWELS**, directrice de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) SPACE et ancienne directrice de l'Office de tourisme, quittera prochainement ses fonctions pour des raisons personnelles.

Fanny a contribué au développement de nouvelles animations (expo *Playmobil*, *Villers Games*, *Salon du livre...*), a travaillé pour que notre Office de tourisme obtienne la Catégorie 1 et s'est attachée à accroître l'activité de certains équipements villersois comme le cinéma et le Villare.

Aujourd'hui elle choisit de changer de cap et la Mairie a décidé de l'accompagner dans sa décision.

La Mairie et l'EPIC SPACE sont donc à la recherche d'un nouveau directeur (ou directrice) qui continuera à développer la politique d'animation de notre ville. Fanny

participera de manière active à la sélection de son (sa) successeur(e) et l'accompagnera dans sa prise de fonction.

Le Maire **Thierry GRANTURCO** et l'ensemble de l'équipe municipale souhaitent remercier Fanny pour son engagement à leurs côtés et en faveur de Villers-sur-Mer et lui souhaitent très sincèrement tout le bonheur du monde pour la suite.



« Le Maire Thierry GRANTURCO et l'ensemble de l'équipe municipale souhaitent remercier très sincèrement Fanny pour son engagement à leurs côtés et en faveur de Villers-sur-Mer ».



LA MAIRIE A ADOPTÉ UN CHAT AUPRÈS DE L'AVA ET ELLE VIT... À LA MAIRIE

Les employés municipaux et le Maire ont décidé d'adopter une jeune chatte, qui était logée au sein de l'abri pour chats errants géré par l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA).

Elle vit depuis lors à la Mairie où l'ensemble des employés s'occupent d'elle et lui prêtent la plus grande attention. Un « panier », un arbre à chat, une litière, de quoi la nourrir (y compris la nuit quand elle est seule) ont été mis à sa disposition.

À Villers-sur-Mer, le bien-être animal est une vraie préoccupation.





LE SITE WEB DE VILLERS-SUR-MER VA ÊTRE ACCESSIBLE EN ANGLAIS

L'équipe municipale a décidé de lancer le chantier de la traduction des pages du site web de notre ville, présentant Villers-sur-Mer aux internautes.

Pour mémoire, un tout nouveau site web, complet et didactique a été mis en ligne permettant aux Villersois et Villersois d'une part, mais également à nos touristes d'autre part, de trouver quasi toutes les informations dont ils ont besoin.

Ce site est accessible sur : <https://www.villers-sur-mer.fr>

Le site web de la ville est devenu un incontournable du web pour ceux s'intéressant à notre territoire.

Il a été accompagné d'un tout nouveau site web dédié à nos animations, accessible sur : <https://www.space-villers.fr>

Et parce que notre ville est en plein développement, il a été décidé de traduire partie du site web de la ville en anglais.

Les travaux de traduction et les travaux informatiques ont débuté en décembre et se termineront courant janvier.



NOUVELLES ARMOIRIES ET NOUVEAU LOGO POUR LA VILLE

Cette information aurait pu être classée dans la rubrique « Gouvernance » car il en va également de la manière dont nous entendons gérer notre ville et la positionner sur notre territoire.

Notre ville possède de nombreux atouts, qui lui permettent de se distinguer sur notre territoire. Authentique (elle n'a pas succombé au tourisme à tous crins), elle bénéficie d'un patrimoine architectural remarquable et d'un patrimoine naturel qui la rend unique. Il lui faut donc des armoiries qui reflètent le caractère patrimonial de ses principaux attributs.

Jusqu'ici, la Ville oscillait entre :

- un **blason** et un **drapeau** [#1], utilisés de manière indéterminée y compris par les services de la Ville ;
- une orthographe variant selon celui qui voulait bien écrire le nom de notre ville, à un point tel que les employés municipaux pouvaient produire des courriers officiels en n'utilisant jamais la même orthographe (« Villers sur Mer », « Villers Sur Mer », « Villers sur mer », « Villers-sur-Mer », « Villers-Sur-Mer » ou « Villers-sur-mer » ?).

L'objectif a donc été de reprendre les principaux éléments constitutifs de notre blason et de les retravailler [#2] & [#3].

A partir de cette recherche effectuée par **Arnaud GUERIN** (aucun lien de parenté avec Olivier GUERIN, le Premier adjoint) et la société **Asgard**, tous deux mandatés pour l'occasion, une identité visuelle a été élaborée autour de ces armoiries dont les déclinaisons peuvent être nombreuses.



#1



ARMOIRIES

Symboliques conservées

1. forme blason
2. étoile du méridien
3. fossile ammonite
4. la vague



LOGOTYPE

#2



Forme de blason affinée + rappel architectural (vitreaux de l'église)
Incarne les fondations historiques de Villers-sur-Mer.



Étoile à 4 branches
Stylisation graphique du méridien de Greenwich.



Fossile d'Ammonite
Représente la richesse paléontologique des Vaches Noires.



La mer Les champs Les falaises (strates)
La forme incarne l'écrin entre mer et campagne.



La composition Vitrail
L'esthétique mosaïque du pictogramme renvoi aux vitreaux historiques.

#3

UN BLASON CONSTRUIT DES SYMBOLIQUES :

Des lignes graphiques issues de la nature et du patrimoine historique.

HISTOIRE



NATURE



HISTOIRE



AMMONITE



LES LIGNES NATURELLES DES FALAISES & DE LA PLAGE



LA FORME DES VITRAUX



Le Rouge Héritage et le Jaune Or revendiquent l'histoire normande

Les exemples ci-après sont illustratifs et ne correspondent pas à des réalisations. Mais il conviendra dorénavant que notre mobilier urbain soit commandé de telle sorte à être distinctif, qualitatif et qu'il participe progressivement mais sûrement à la mise en valeur de notre ville et de son patrimoine.



DÉCLINAISONS VÉHICULES & GOODIES





PRIX LITTÉRAIRE PREMIUM 2020 (OUI... 2020) DE VILLERS-SUR-MER

Le Prix littéraire Premium de Villers-sur-Mer a été décerné le samedi 18 décembre dans la salle panoramique du casino de Villers-sur-Mer à **Clara DUPONT-MONOD** pour son ouvrage *La révolte*.

Cette auteure a été couronnée cette année par le *Prix Landerneau*, le *Prix Fémina* et le *Goncourt des lycéens* pour son dernier livre *S'adapter*.

Le jury du Café Littéraire de Villers-sur-Mer lui avait attribué le *Prix Premium* en 2020, mais les conditions sanitaires avaient malheureusement empêché d'organiser l'événement comme prévu.

Après un entretien avec Clara DUPONT-MONOD qui nous a présenté *La Révolte* et l'ensemble de son œuvre, l'auteure a effectué quelques lectures pour le plaisir de tous.

Une séance de dédicaces s'en est suivie. Avec passe sanitaire et masque obligatoires.



TRÈS BELLE CÉRÉMONIE AVEC MARIE-HÉLÈNE LAFON POUR LA REMISE DU PRIX LITTÉRAIRE PREMIUM 2021

Le « *Café littéraire de Villers-sur-Mer* » présidé par **Claudine GUIOCHON**, a remis le prix de la Ville à **Marie Hélène LAFON**, également *Prix Renaudot*, pour son roman *Histoire du fils*. C'est un immense honneur que de recevoir une telle personnalité littéraire dans notre ville.

La Mairie remercie chaleureusement les membres du *Café littéraire* pour leur magnifique travail de lecture et de sélection.

La culture prend une véritable dimension dans notre ville, grâce à l'interaction entre l'équipe municipale, l'équipe de *SPACE* (Villers animations) et certaines de nos associations.





MESURES CONSERVATOIRES POUR PROTÉGER L'ÉGLISE EN CAS DE NOUVELLE TEMPÊTE

L'église fait l'objet d'un chantier hors norme consistant à rénover entièrement le clocher et ses différentes ailes et à rénover et protéger ses vitraux. **Notre église et ses vitraux sont classés aux monuments historiques.**

Des spécialistes sont donc intervenus sur notre église suite à la dernière tempête qui a endommagé une partie de la toiture. Il est à noter, et c'est important, que **la partie endommagée n'avait pas encore fait l'objet d'une rénovation.** La partie rénovée, consolidée, a quant à elle fait face à la tempête sans problème.

Cette intervention a consisté à mettre en place des mesures conservatoires dans le but de protéger au mieux l'édifice. Pour cela, nous avons dû faire appel à des moyens matériels et techniques importants.

Considérant qu'il y avait encore potentiellement un risque de chute de pierres, il a tout d'abord fallu réaliser une purge afin de mettre le bâtiment en sécurité puis ensuite réaliser une protection étanche.

Une fois ces tâches réalisées, la programmation des travaux restant à réaliser a pu être adaptée en conséquence.

« Il est à noter, et c'est important, que la partie endommagée n'avait pas encore fait l'objet d'une rénovation ».



PARTICIPATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS À LA CÉRÉMONIE DU SOUVENIR DU 1^{ER} NOVEMBRE

Organisée en collaboration avec nos Anciens combattants, en présence d'élus municipaux, d'un représentant de la Région et de notre gendarmerie, cette cérémonie fut aussi la première cérémonie officielle à laquelle notre Conseil Municipal des Enfants fut représenté.

Une manière de faire en sorte de s'assurer que le souvenir se transmette de manière effective de génération en génération.

Sous la pluie et en présence de **Gérard VAUCLIN** et **Jean-Paul DURAND**, anciens Maires, la gerbe de la Ville a été déposée par M. le Maire **Thierry GRANTURCO** et **Michel BASILE**, le président de l'Association des anciens combattants.

La gerbe du Conseil Régional de Normandie a été déposée par le Conseiller régional **Serge TOUGARD** et un représentant de notre Conseil Municipal des Enfants.



« [...] faire en sorte de s'assurer que le souvenir se transmette de manière effective de génération en génération ».





FRANÇOIS HORENT A REMPLACÉ LOUIS RONSSIN À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Louis RONSSIN [#1] siégeait à la Communauté de Communes depuis juillet 2020, en tant que l'un des représentants de Villers-sur-Mer. Il vient toutefois de signer un contrat de travail avec la Mairie de Touques. Or, il est juridiquement interdit d'être salarié d'une Commune appartenant à une Communauté de Communes et d'en être à la fois Conseiller communal.

Louis a donc dû démissionner de son mandat à la Communauté de Communes. Il reste bien entendu Conseiller municipal au sein de notre ville.

Concernant son remplacement, la loi impose que lui succède la première personne de même sexe se situant immédiatement derrière dans la liste déposée lors des élections municipales de 2020. Cette personne est **François HORENT** [#2].

Louis RONSSIN est l'un des piliers de l'équipe municipale actuelle au sein de laquelle il fait un excellent travail. Il a représenté de manière particulièrement efficace notre ville à la Communauté de Communes. Qu'il en soit ici remercié.



#1



#2

François HORENT aura fort à faire pour remplacer Louis. Mais François est un homme de convictions, qui travaille ses dossiers et qui ne mettra pas longtemps avant de prendre toute sa place au sein de la Communauté de Communes où nul doute qu'il fera honneur à Villers-sur-Mer.

LA MAIRIE ARRIVE AU BOUT DU PROCESSUS DE MISE EN CONFORMITÉ DE SES PRATIQUES AVEC LES RÈGLES DE PROTECTION DE NOS DONNÉES (RGPD)

Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Adopté le 27 avril 2016, il est entré en application le 25 mai 2018.

Deux ans entre son adoption et son entrée en vigueur car le travail à effectuer dans certaines organisations est très conséquent. Et pour une Mairie, ce travail est énorme.

Ce travail a été pris à bras le corps par la nouvelle équipe municipale dès son élection en 2020. Il fallait rattraper en urgence le délai non tenu de 2018. Ce travail arrive à terme et devra faire l'objet d'une veille et d'une maintenance continue.

Le RGPD s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- 1° renforcer les droits des personnes;
- 2° responsabiliser les acteurs traitant des données;
- 3° crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.

Derrière ce texte technique et la masse de travail de mise en place des règles de protection des données des Villersois et des Villersiennes, se retrouvent de nouveau 3 principes fondamentaux :

- 1° la responsabilité avec laquelle la municipalité doit traiter vos données;
- 2° la transparence avec laquelle elle doit le faire;
- 3° la confiance que cette gestion doit générer.

Notre Mairie est donc dorénavant organisée en conformité avec les règles relatives à la protection des données.

De vos données.

LES COMITÉS DE QUARTIER ONT ÉLU LEURS PRÉSIDENTS ET SECRÉTAIRES

L'équipe municipale avait appelé de longue date à la formation des Comités de quartier dans notre ville. Pour permettre aux Villersois et Villersiennes qui le souhaitent de prendre une part active à la gestion de leur environnement immédiat.

Vous aviez été nombreux à avoir répondu. Mais ces Comités n'avaient pas pu se réunir du fait de la Covid19.

Ils se sont depuis lors réunis sous l'égide de l'équipe municipale et ont élu leurs Présidents et Secrétaires. Leur liste est la suivante :

1) Comité de quartier « Centre historique »

- Présidente: Valérie CARRAT
- Secrétaire: Bénédicte MESSAGER

2) Comité de quartier « Jardins »

- Présidente: Brigitte LEMERLE
- Secrétaire: Muriel JULIEN

3) Comité de quartier « Bosquets »

- Présidente: Brigitte SUDRE
- Secrétaire: Marie-Chantal GAVET

4) Comité de quartier « Villers 2000/stade »

- Présidente: Françoise LECHAU
- Secrétaire: Claude TAJAN

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont engagés dans ces Comités de quartier pour le bien de notre ville.



FAUTE DE POUVOIR ORGANISER UNE RÉUNION PUBLIQUE, L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS FERA PART DU BILAN DE SON ACTIVITÉ EN 2021 PAR ÉCRIT

Cette année encore, le Maire ne pourra pas vous réunir à la salle panoramique du casino pour vous présenter le bilan 2021 de l'équipe municipale. Pas plus qu'il ne pourra vous présenter ses vœux pour la nouvelle année.

La situation sanitaire ne le lui permettra pas.

Pour autant, comme ce fut le cas pour 2020, **le bilan de l'année 2021 vous sera transmis par écrit.** Vous le trouverez dans vos boîtes aux lettres dans les prochaines semaines.



Bilan
VILLERS
SUR-MER

2021



RAPPORT 2021 DES DÉONTOLOGUES DE LA VILLE DE VILLERS-SUR-MER

Nous avons été nommés Déontologues fin août 2020 par le Maire avec pour mission de vérifier que les élus municipaux respectent la Charte de l'élu ainsi que la déclaration d'intégrité et de probité qu'ils ont signée. Cette déclaration comprend 10 points que nous reprendrons un par un par la suite.

Nous pouvons également être saisis par tout élu et pouvons-nous auto-saisir à notre gré.

Dans un premier temps, nous avons pris connaissance du fonctionnement et des rouages de la Mairie :

- en rencontrant le Maire, le Directeur Général des Services et plusieurs adjoints.
- en assistant à des « réunions du jeudi », réunions hebdomadaires au cours desquelles se résolvent les problèmes qui se posent quotidiennement et à laquelle participent le Maire, le Directeur Général des Services, les adjoints et les responsables des services techniques.
- en assistant à plusieurs réunions du CCAS traitant des problèmes sociaux.

Respect de la déclaration d'intégrité et de probité

Les 10 points de la déclaration d'intégrité et de probité recouvrent pratiquement la Charte de l'élu tout en étendant le champ d'application. Nous allons les rappeler et indiquer les actions que nous avons menées sur chacun de ces points.

Points 8 et 9 : Déclarations d'intérêts

Ces déclarations nous sont adressées à titre purement personnel et confidentiel et à notre adresse mail personnelle ou à notre boîte « déontologues ».

Nous avons reçu, en son temps, les déclarations d'intérêts des élus de la majorité, y compris celle de M. Besnier lorsqu'il s'y est rangé.

Du côté de l'opposition, M. Jérémie Gosselin n'a pas signé la Déclaration d'intégrité et de probité et ne nous a donc rien envoyé; deux membres ont signé la déclaration d'intégrité et de probité dès leurs nominations mais ne nous ont jamais adressé leurs déclarations d'intérêts malgré nos relances (Mme Christine Bonnieux et Mme Miriam Guérard).



Mme Sylvie Goguet nommée suite à une démission, n'a pas signé la déclaration d'intégrité et de probité.

La déclaration d'intérêts demandée porte sur les points suivants :

- activités professionnelles exercées durant les 5 dernières années-
- activités professionnelles de nos parents et/ou enfants,
- participations aux organes dirigeants de structures publiques ou privées,
- participations financières directes ou indirectes dans des sociétés commerciales,
- participations aux organes dirigeants d'associations,
- participations de vos parents ou enfants à des organes dirigeants d'associations
- participations financières directes ou indirectes de nos parents et/ou enfants dans des sociétés commerciales.

Nous avons, à cette occasion, pris conscience de la difficulté de définir la notion de « proche » à l'heure de la diversité des familles (mariage, Pacs, compagnonnage, famille recomposée...).

Point 1 : Renoncer à toute opération foncière avec la Ville.

Nous n'avons pas détecté d'opération de ce type.

Point 2 : Favoriser l'embauche de membres de sa famille à la Mairie ou dans toute autre structure au sein de laquelle la Mairie a de l'influence.

Nous n'avons rien à signaler sur les embauches. En dehors des vacataires intérimaires d'été (sauveteurs, entretien toilettes publiques...) deux postes ont

été pourvus : Celui de chef de projet auprès du maire et des adjoints et celui de chef de projet « Petites villes de demain » pour lequel un appel à candidature a été réalisé conformément aux règles en vigueur.

Point 3 : Ne pas favoriser l'octroi de logements aux membres de sa famille.

Nous n'avons pas détecté d'opération de ce type.

Point 4 : Ne pas favoriser le recours à des services d'une société gérée par un élu.

Nous avons examiné toutes les factures émises par des sociétés détenues ou gérées par un élu.

Les factures portent sur des prestations habituelles (fournitures scolaires, remplacement de fenêtres...) et assurées par ces sociétés antérieurement à l'élection de leur gérant. Elles ont respecté les règles de la commande publique.

Point 5 : Limiter au maximum et justifier les dépenses effectuées.

Aucun remboursement de frais n'a été effectué.

Point 6 : Ne pas accepter de dons à titre personnel.

Ces dons ne sont pas détectables, aucune information ne nous est parvenue laissant penser que tel aurait pu être le cas.

Point 7 : Ne pas participer à toute réunion ou décision concernant leur intérêt.

Nous avons constaté qu'à chaque fois que l'intérêt d'un élu était en jeu, il s'est abstenu de prendre part au vote, à l'exception de Mme Miriam Guérard ayant pris part au vote de la subvention versée à l'Association des Parents d'Elèves (APE) alors que sa fille en était présidente.

Sujets sur lesquels nous avons été saisis

Colis de Noël

Jusqu'à présent les prestations étaient effectuées à tour de rôle par les commerçants de la Commune dont un a été dernièrement élu, dans le respect des règles de la commande publique.

Une nouvelle mise en concurrence a été effectuée avec plusieurs critères de sélection, ce qui a augmenté

la qualité des paniers. Le reliquat des paniers non distribués a été géré avec soin, le CCAS ayant pu les faire presque tous reprendre par le fournisseur.

Grâce à un questionnaire de satisfaction, des améliorations seront apportées dans le futur en fonction des réponses.

En conclusion, cette prestation a été gérée de façon rigoureuse.

Bail de Mme Manoury, pédicure-podologue

Mme Manoury, pédicure-podologue a souhaité s'installer, suite à la cession des murs de son précédent cabinet, dans un local devenu libre dans l'ensemble Bagot. Il nous a été demandé après le Conseil Municipal du 30 novembre 2020 de nous pencher sur l'accord qui lui a été donné.

Nous avons vérifié le respect de la procédure d'attribution avec appel à candidature et les conditions du bail, en tout point conformes au précédent et en cohérence avec les locaux voisins.

Sujet sur lequel nous nous sommes auto-saisis

Compte tenu des discussions animées sur des terrasses d'établissements de restauration dont 4 sont gérées par des élus, nous avons vérifié que les conditions d'occupation de l'espace public sont identiques pour tous. Nous avons interrogé la police municipale qui nous a indiqué ne dépendre hiérarchiquement que du Maire.

Fonctionnement du CCAS

Au cours des réunions auxquelles nous avons assisté, nous avons noté que, désormais, les dossiers sont présentés sous une forme anonyme, ce qui évite tout conflit d'intérêt. De plus les décisions sont soumises au vote des membres du CCAS.

Conclusion

Nous n'avons qu'à nous féliciter des conditions agréables dans lesquelles notre mission s'est effectuée. **Il nous a été communiqué toutes les pièces demandées, répondu positivement à toutes nos requêtes et demandes de rencontre.**

Au cours de nos différents contacts, nous avons pu constater que notre mission, et les éventuelles interventions qu'elle pouvait entraîner, étaient prises en compte par nos interlocuteurs dans l'exécution de leur mandat; à l'instar d'un radar dont le signalement incite à respecter la vitesse autorisée.

Hélène Ordner du Puytison et Francis Rougeot
Décembre 2021



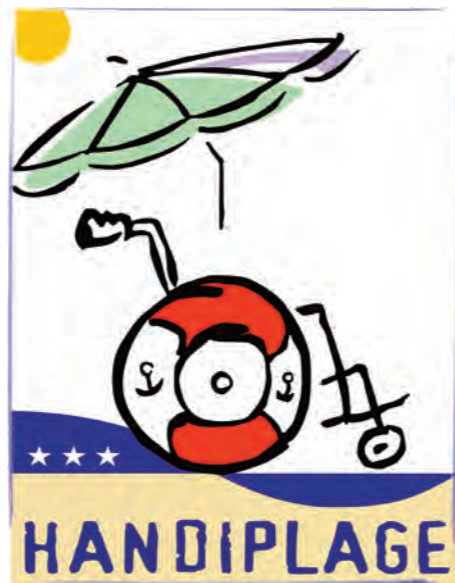
VILLERS-SUR-MER POURSUIT SES EFFORTS DANS LE CADRE DU LABEL HANDIPLAGE

Le label Handiplage a été décerné à notre Ville pour une période de 5 ans, à la condition de réévaluer nos équipements annuellement.

C'est pourquoi nos services viennent de réactualiser les informations mises à disposition des publics concernés. Ces informations permettent de présenter et promouvoir auprès des personnes à mobilité réduite (P.M.R), le site balnéaire de Villers-sur-Mer, la fiabilité de ses aménagements, de ses équipements dans la durée et de sa sécurité d'accueil pour tous les publics à mobilité réduite.

La politique de Villers-sur-Mer en faveur du handicap et de l'inclusion des personnes en situation de handicap doit être déployée de manière continue.

Elle ne saurait être sporadique.



LA VILLE A ACQUIS UNE NOUVELLE NAVETTE ÉLECTRIQUE POUR TRANSPORTER NOS JEUNES

Pour permettre à nos activités dédiées à nos jeunes de pouvoir aussi se tenir hors les murs, notre équipe municipale a décidé d'**acquérir une deuxième navette électrique**.

Celle-ci pourra également, en cas de besoin, venir en appui de la navette dédiée aux transports des Villersois et Villersois.



LA MAIRIE A VOTRE SERVICE: CONTRÔLE DE NOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lundi 6 décembre, nos services ont fait une tournée d'éclairage public de 17h00 à 20h00. 21 pannes ont été constatées sur l'ensemble de nos 1066 points lumineux:

- rue Convers;
- espace Perdrisot;
- avenue de la République;
- rue du Commerce;
- impasse du Commerce;
- rue de la Sauvagine;
- rue des Acacias;
- avenue Jean Moulin;
- parking sud Paleospace;
- digue Jean Moulin;
- rue Sicard;

- rue des tennis;
- rue des mouettes;
- champs rabats;
- rue de Beaumont;
- rue Clemenceau;
- rue de la rosière;
- rue de Verdun;
- rue Osmond;
- chemin de l'église au parc;
- impasse des dauphins.

Nos services font désormais un point régulier du bon fonctionnement de nos points lumineux. N'hésitez pas cependant à prévenir la Mairie (tel: **02 31 14 65 00** / mairie@villers.fr) si vous deviez constater des pannes.



INSTALLATION DE BANCS AUX POINTS DE PASSAGE DE LA NAVETTE

Dans le but de rendre plus confortable l'attente de la navette, le service voirie de la Mairie a installé de nouveaux bancs dans différentes rues:

- rue Boulard, devant les locaux de la police municipale;
- rue maréchal Leclerc, sur le parking de Carrefour city;
- à Villers 2000, devant la laverie;
- avenue des gabions;
- avenue Jean Moulin.

D'autres bancs seront progressivement installés aux arrêts de notre navette. Pour que l'attente de la navette ne vous soit pas pénible.





TRIBUNE DE L'OPPOSITION DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SON DROIT D'EXPRESSION

Chers amis Villersois,

En ce début d'année 2022, plus que jamais, nous avons besoin d'espoir.

Espoir pour nous et nos proches d'être en bonne santé.

Espoir de pouvoir embrasser et serrer nos aînés dans nos bras.

Espoir de pouvoir faire la fête avec nos proches et nos amis.

Espoir de travailler

Espoir d'aller à la école

Vivre...

Rester à l'écoute

Vous rencontrer

Proposer des alternatives

Dialoguer

Vivre en démocratie...

Vos 4 élus de l'opposition sont déterminés à défendre vos opinions et à répondre à vos besoins sans favoriser aucun intérêt particulier.

Nous continuerons à nous exprimer sur les sujets soumis à délibérations et à poser des questions ayant trait aux affaires de la commune, malgré la volonté de la municipalité actuelle de censurer toute opinion divergente sans au-

cune possibilité de débat.

Cette année 2021, Mme Catherine Vincent a démissionné après de nombreuses années au service de la ville, Sylvie Goguet la remplaçant.

Euvrons pour que notre ville demeure un endroit où il fait bon vivre.

Une ville que nous espérons être un espace de débat démocratique à l'avenir.

Vivre malgré tout...

Nous avons une pensée toute particulière pour tous ceux qui ont perdu un proche, bien trop nombreux en 2021 : A l'exemple de Sylvie Lepeltier que beaucoup rencontrait sur le marché de Villers depuis de nombreuses années, souriante et courageuse.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour une année remplie d'espoirs, de solidarités, de joie et de bonheur partagés.

Vivre par-dessus tout...

Prenez soin de vous.

Le Directeur de la publication n'est pas responsable des propos tenus dans cet encart.

DROIT DE RÉPONSE DU MAIRE

L'opposition semble avoir grand mal à comprendre les règles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) régissant le fonctionnement d'un Conseil municipal.

La démocratie s'exprime principalement lors des Conseils municipaux. Depuis 18 mois, Villers est de loin la Commune de notre Communauté de Communes à avoir organisé le plus de Conseils municipaux puisqu'à la date où ces lignes sont écrites, pas moins de 12 Conseils municipaux auront été organisés.

L'opposition aura réussi l'exploit de ne pas faire une seule – pas une seule!!! – proposition à la majorité en 12 réunions, s'installant dans un rôle de contrôle de gestion pour lequel ses membres n'ont de surcroît aucune compétence professionnelle. Durant ces 12 réunions, l'opposition aura pourtant exercé un temps de parole particulièrement important que ceux qui suivent les Conseils municipaux en direct auront pu constater.

Le CGCT prévoit aussi que certains sujets requièrent la réunion de Commissions municipales au sein desquelles l'opposition doit alors être représentée. 4 réunions de ce type se sont tenues depuis juillet 2020 s'ajoutant donc aux 12 Conseils municipaux. L'opposition n'a jugé bon de participer qu'à 2 d'entre-elles. Comme elle n'aura participé qu'à une seule des deux réunions de Commissions facultatives.

L'opposition est également représentée, de droit, au sein de la Communauté de Communes et de la SPL In-Deauville, instances au sein desquelles elle dispose d'un représentant. Depuis la démission de Mme VINCENT, l'opposition ne juge manifestement pas utile d'y occuper régulièrement son siège ne se faisant n'y représenter, ni s'excusant de ses absences.

La démocratie est un principe juridique encadré par la loi. Pour s'en prévaloir, il faut en connaître les contours et la manière dont elle s'exerce. Les 4 représentants de l'opposition, tous nouveaux élus, semblent ne pas encore comprendre leurs droits et leurs obligations à cet égard.



ÉTUDE D'UN POSSIBLE AGRANDISSEMENT DU PALÉOSPACE ET DE L'ACCUEIL D'UN MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

Pour mémoire, l'équipe municipale a, en 2020, décidé d'acquérir les murs du **Paléospace** qui bien que situés à Villers-sur-Mer, appartenaient à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

De même, notre équipe municipale a décidé de reprendre la gestion du **Paléospace** des mains de *InDeauville*. Si bien qu'**aujourd'hui le Paléospace est 100 % villersois**.

Le **Paléospace** a été classé « Musée de France », ce qui constitue une reconnaissance aux niveaux national et international. Il est, depuis qu'il a été racheté par notre Ville, exploité par un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dont le Président est notre Maire **Thierry GRANTURCO**, et dont la Directrice Générale est **Karine BOUTILLER**.

Le **Paléospace** reçoit quelques 60 000 visiteurs par an.

La question de son agrandissement se pose si l'objectif est de développer notre musée. La question d'accueillir un musée d'archéologie et plus généralement de multiplier l'offre muséale à Villers se pose aussi.

Thierry GRANTURCO et Karine BOUTILLER se sont rencontrés en Mairie pour définir ce que pourrait être l'ambition de notre ville à ce sujet et rencontreront prochainement les responsables du Conseil régional pour en discuter.





ENTRETIEN POST-TEMPÊTES: COMMENT CELA SE PASSE T'IL CONCRÈTEMENT ?

Des questions nous sont parvenues concernant le nettoyage de notre plage suite aux tempêtes, intempéries et forts coefficients de marées connus ces dernières semaines.

De très nombreux branchages et des algues se sont échoués sur notre plage. A l'aide d'une tractopelle, le chauffeur d'engin rassemble les branchages près du Pôle Nautique Villers Blonville (PNVB). Puis ce tas est chargé dans un camion. Les branches qui dépassent du gabarit du camion sont découpées à la tronçonneuse.

De nombreux voyages à la déchetterie sont généralement nécessaires pour dégager l'ensemble du bois ramassé.

En ce qui concerne les algues, près de 100 m³ ont été ramassés et déposés sur la plage au niveau de la rue de la Rosière. Ces algues étaient échouées aussi bien près du casino que de la plage Jean Moulin.

De nombreuses rotations de tractopelle ont été nécessaires pour ratisser la totalité du secteur.

Enfin, une fois ce tas accumulé près de la rue de la Rosière, le prestataire de la Communauté de communes, a pu prélever ces 100 m³ pour les insérer dans une filière de recyclage.

En d'autres termes, **nettoyer la plage en hiver après des tempêtes ou de fortes marées, c'est beaucoup plus de boulot qu'on pourrait le croire.**



« En d'autres termes, nettoyer la plage en hiver après des tempêtes ou de fortes marées, c'est beaucoup plus de boulot qu'on pourrait le croire ».



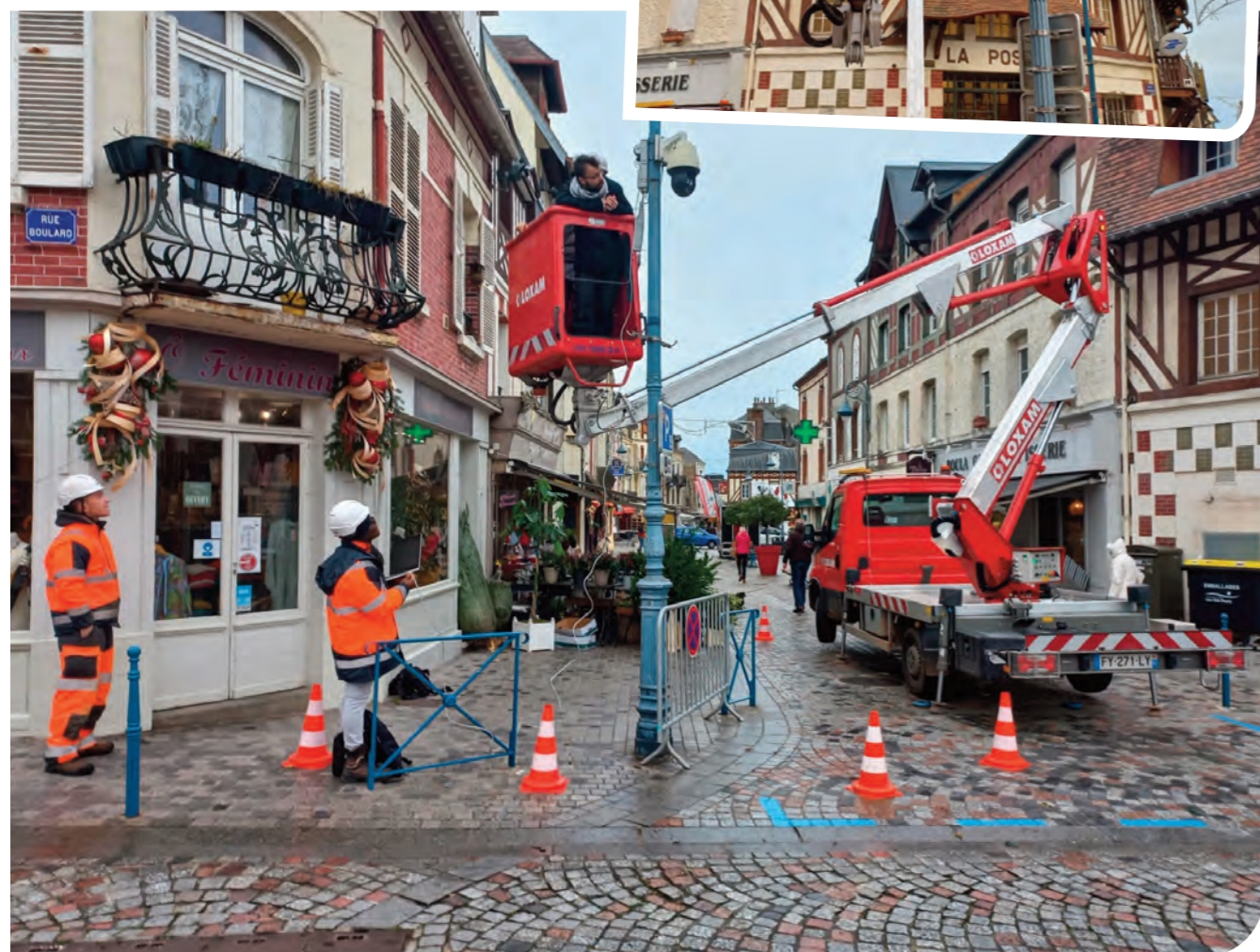


VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION. TOUT FONCTIONNE!

Des caméras de vidéoprotection sont installées sur la voie publique. **Leur nombre a été doublé en 2021.** Elles ont pour but de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, des vols et autres délits. Ces dispositifs peuvent également permettre de constater des infractions aux règles de la circulation.

Afin de nous assurer de leur bon fonctionnement, elles font l'objet d'un entretien annuel régulier. Pour ce faire, nous faisons appel à un prestataire extérieur ainsi qu'à un technicien de la Communauté de Communes. Elles sont nettoyées, réglées et vérifiées. Il ressort de nos dernières vérifications que nos caméras sont toutes en parfait état de fonctionnement.

A Villers, la sécurité est une priorité!



VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES. CERTAINS EN PARLENT, VILLERS AGIT...

À Villers-sur-Mer, nous pourrions illuminer notre Mairie en orange, couleur consacrée à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, allumer des bougies et tenter d'avoir bonne conscience. Nous avons préféré agir.

Nous avons créé **un appartement d'urgence**, que nous avons rénové et équipé pour qu'il puisse accueillir une femme violente et ses enfants, qui aurait à quitter son domicile en urgence.

Nous avons créé **une permanence accessible 24h/24, 7j/7 et 365j/365** pour répondre à ces demandes.

Nous avons créé **une cellule d'accompagnement social, administratif, juridique et médical** pour que, une fois l'hébergement en urgence assuré, l'aide fournie puisse permettre d'aboutir à des solutions concrètes.

Nous avons créé **une coordination étroite avec la gendarmerie** pour pouvoir renforcer nos interventions et être prêts, si besoin était, à ouvrir notre appartement à des femmes et enfants d'autres Communes.

Nous avons mis en place **des actions de sensibilisation**, y compris auprès de nos enfants (en décembre) grâce à l'intervention de gendarmes au sein de notre école.

Bref, nous avons choisi l'action et l'efficacité.

Et malheureusement, notre appartement d'urgence a déjà été utilisé à plusieurs reprises. Preuve, s'il en était, que les violences faites aux femmes sont bien réelles.



EXERCICE DE SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

Un exercice de sécurité intrusion/confinement dit « PPMS » au sein du groupe scolaire Victor Duprez a été réalisé en novembre.

Le PPMS est un Plan Particulier de Mise en Sûreté. Celui-ci a été mis en place par **Élodie SAELMAEKERS**, Directrice du groupe scolaire Victor Duprez et par Vincent LEFORT, responsable sécurité au sein de la Mairie.

Le PPMS est un processus obligatoire pour tous les établissements scolaires. Il permet de se protéger face aux risques majeurs qui peuvent survenir au sein de l'établissement. L'exercice consiste à mettre les enfants et le personnel enseignant en situation. Une alarme alerte les personnes présentes dans l'établissement de la conduite à tenir (évacuer ou se confiner).

La présence de nos gendarmes est également importante car ils observent et conseillent en cas de besoin.

La Mairie remercie toutes les personnes ayant participé à cet exercice.





MOMENT FORT CHEZ NOS POMPIERS LORS DE LA SAINTE BARBE

La Sainte-Barbe se fête chaque 4 décembre. C'est la fête de la sainte patronne des sapeurs-pompiers, leur protectrice.

La Sainte-Barbe est toujours synonyme de festivités et de convivialité. Mais avant de partager le verre de l'amitié, nos pompiers ont procédé à une revue d'effectif et à la remise de médailles et de galons à certains d'entre eux.

En présence d'Olivier COLIN, vice-président du SDIS et Maire d'Houlegate, mais également en présence d'Yves LEMONNIER, Maire de Blonville, et de Yoan MORLOT, Maire d'Heuland, notre Maire Thierry GRAN-TURCO aura rappelé toute l'importance de nos pompiers pour la sécurité des biens et des personnes sur notre territoire.

Nous sommes fiers et heureux d'accueillir un centre de secours au sein de notre ville. Et nous sommes extrêmement reconnaissants aux pompiers de veiller sur nous, jour et nuit, tous les jours que le calendrier fait.
Merci à vous tous!



RENOUVELLEMENT DE NOTRE RESPONSABLE UNIQUE DE SÉCURITÉ POUR NOTRE CASINO

Le casino est une installation sensible au sein de notre Commune dont la sécurité doit être assurée. L'équipe municipale a décidé de renforcer cette sécurité en professionnalisant la fonction du « responsable unique de sécurité » (RUS).

Quelles sont les missions du responsable unique de sécurité ?

Le Code de la construction et de l'habitation impose aux propriétaires et exploitants des établissements qui reçoivent du public (ERP) de respecter la réglementation en vigueur concernant la sécurité au sein de leurs bâtiments.

Chaque établissement doit être placé sous une direction unique, responsable auprès des autorités publiques des demandes d'autorisation et de l'observation des conditions de sécurité tant pour l'ensemble des exploitations que pour chacune d'entre elles.

Ce rôle de responsable unique de sécurité incendie (RUS), obligatoire dans tout établissement recevant du public constitué de plusieurs entités ce qui est en l'occurrence le cas pour notre casino. En effet, celui-ci est scindé en 2 parties: la partie casino est une Délégation de Service Public (DSP) gérée par le Groupe Tranchant,

et la partie salle Panoramique, cuisine et cinéma, gérée par la Commune.

Ce rôle est particulièrement complexe et garantit le respect des conditions de sécurité incendie de l'ensemble des entités au sein de l'exploitation.

Celui-ci est composé de trois volets principaux:

- a. **Mission administrative :**
 - assurer la relation avec la Commission de sécurité,
 - valider les projets,
 - gérer les registres de sécurité.
- b. **Mission d'information : le RUS informe :**
 - les exploitants de leurs obligations,
 - les propriétaires des éventuels problèmes,
 - l'administration des difficultés rencontrées.
- c. **Mission de contrôle :**

Les contrôles sont multiples et concernent par exemple :

 - le service de sécurité,
 - la maintenance, les vérifications,
 - les exercices périodiques
 - les travaux...



NOTRE MAIRE SOLlicitÉ PAR LA MINISTRE DES SPORTS



Madame **Roxana MARACINEANU**, Ministre déléguée chargée des Sports, a décidé de convier une dizaine de Maires en vue d'échanger autour du **Plan gouvernemental d'équipements sportifs de proximité**, lors d'un dîner qui s'est tenu mardi 16 novembre à Paris. Notre Maire, **Thierry GRANTURCO**, a eu l'honneur d'être l'un de ces 10 Maires choisis parmi les Maires de la France entière.

Ancien sportif de haut niveau, avocat spécialiste de droit du sport, il a défendu et continue à défendre des

sportifs de haut niveau, des clubs professionnels, des fédérations nationales, européennes et internationales, des gestionnaires d'infrastructures sportives, des diffuseurs en ce compris des chaînes de télévision, etc...

Il a par ailleurs plaidé dans le cadre de dossiers qui ont marqué l'évolution du sport au niveau international ces dernières décennies et il est également sollicité toutes les semaines par les médias pour son expertise en la matière.

Félicitations à lui!

L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS EST OFFICIELLEMENT CRÉÉ

En vue de déployer sa politique publique du sport, qui prendra son élan en 2022, l'équipe municipale a mis en place **une gouvernance participative** puisqu'un **Office Municipal des Sports a été créé**. Géré par la Mairie mais composé des principales associations sportives de notre Ville, il permettra à nos associations d'être impliquées dans les discussions sur le développement de nos infrastructures, la mise en place de pratiques interdisciplinaires, le partage de créneaux, etc...

Une fois cet OMS dûment enregistré par la Préfecture, il adhèrera à la **Fédération Nationale des OMS (FNOMS)** pour s'appuyer sur le savoir-faire développé au niveau national.

Ça bouge bien à Villers!



SPLENDIDE GALA DE BOXE À VILLERS-SUR-MER AGRÉMENTÉE D'UNE TRÈS BELLE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE

Villers-sur-Mer a eu l'honneur d'accueillir la finale de la Coupe de France de boxe des poids moyens ainsi que 5 combats professionnels.

Passé Sanitaire et port du masque obligatoire ont permis au public d'assister à de beaux combats, qui se sont déroulés dans un très bon esprit et dans une très belle ambiance.

Bravo à **Davide NICOTRA**, à son équipe et à l'ensemble de la *Fighting Academy Club* de Villers-sur-Mer pour cette belle soirée.





L'ÉQUIPE MUNICIPALE A OFFICIELLEMENT LANCÉ LA PHASE D'ÉTUDE DU RÉAMÉNAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF

L'équipe municipale continue à déployer son programme électoral et après avoir mis l'accent entre autres sur le social, la mobilité ou encore la sécurité en 2020 et 2021, elle s'attaquera aux sports, loisirs et autres sources d'attractivité touristique en 2022.

Une étude a été lancée qui permettra de déterminer dans quelles mesures :

1° pour le tennis :

- 2 nouveaux courts couverts pourront être construits, s'ajoutant aux 2 courts couverts existants (sachant que celui actuellement occupé par la boxe sera libéré - voir point 3 ci-dessous);
- 2 courts en terre battue pourront être transformés en surfaces tout terrain pour permettre aux pratiquants de jouer par tous temps;
- 2 padels couverts pourront être construits;
- le club pourrait être clos côté pétanque;
- l'entrée du club côté rond-point pourrait être refaite.

2° Pour le foot :

- comment un terrain synthétique pourrait être construit en lieu et place de l'actuel terrain d'entraînement en herbe;
- comment l'éclairage du terrain « honneur » pourrait être installé;
- comment les vestiaires pourraient être mis aux normes;
- comment les bureaux pourraient être remodelés.

3° Pour les sports de combat et les pratiques douces :

- comment une structure pourrait être construite pour accueillir différentes pratiques aujourd'hui hébergées dans un tennis couvert, au gymnase et au Villare;
- comment cette structure pourrait également accueillir des équipements de fitness/musculation;
- comment cette structure pourrait accueillir des bureaux.

4° Pour la pétanque :

- comment de nouveaux terrains de pétanque pourraient être créés;
- comment certains d'entre-eux pourraient être couverts.

5° Pour le gymnase :

- comment la surface au sol pourrait être renouvelée ou traitée;
- comment l'éclairage pourrait être amélioré;
- comment une petite tribune en interne pourrait être créée;
- comment les vestiaires pourraient être refaits.

6° De manière générale pour le complexe :

- comment une offre de restauration ou a minima de club house pourrait être intégrée;
- comment et où construire un city stade et une nouvelle offre de skate park/pumptrack.

8° Pour la voile :

- comment la surface allouée aux bureaux et vestiaires pourrait être réaménagée;
- comment l'espace de stockage des bateaux et autres matériels pourrait être étendue;
- sachant qu'eu égard à sa localisation à Villers, des études supplémentaires à celle actuellement menée seront nécessaires avant toute prise de décision.

Ça bouge à Villers! Et ça va continuer à bouger!

SPORT-SANTÉ AVEC L'IMPLANTATION DU PARCOURS SPORTIF DE L'ESPLANADE JEAN MOULIN

Le coulage des dés de bétons d'ancrage est en cours. Il faut compter une quinzaine de jours pour le séchage, puis les agrès pourront être fixés. Seul le sol souple devra attendre une température d'environ 5 degrés sans eau pour être étalé.

Tout sera donc réglé dans les prochaines semaines. **Il ne restera plus qu'à se mettre ou se remettre au sport!...**



« Il ne restera plus qu'à se mettre ou se remettre au sport!... »



UN COMPLEXE ÉQUIN POUR L'ÉLEVAGE, LE DRESSAGE, L'ENTRAÎNEMENT ET L'EXPORTATION DE CHEVAUX DE SAUT D'OBSTACLES DE TRÈS HAUT NIVEAU VA VOIR LE JOUR

Ce projet est parfaitement présenté par le **Pays d'Auge**, qui nous a donné son accord pour reproduire ici partie de l'article publié sous la plume de **Marie-Madeleine REMOLEUR**, le 1^{er} décembre dernier.

« On a décidé de s'installer dans le pays d'Auge pour avoir plus d'opportunités comme c'est un endroit où il y a beaucoup de mouvement dans le secteur équestre », explique **Alexandra PAILLOT**. Sur une terre où le cheval est roi, ce projet est ambitieux. Il consiste en la création d'un complexe agricole équin pour l'élevage, le dressage, l'entraînement et l'exportation de chevaux de saut d'obstacles de très haut niveau. En détail, le projet prévoit notamment la construction d'un manège, de trois barns dont un pour les cavaliers de concours, de carrières en sable ou en herbe, de ronds de longe couverts, d'une écurie pour poulinières, d'un lieu de stockage pour le fourrage et le matériel ou encore d'une aire de soin avec vétérinaire, poulinage et maréchal. Un projet complet s'étalant sur deux communes, avec un volet sportif, dont les installations seront situées à Villers-sur-Mer, et une partie qui concerne élevage, du côté Blonville-sur-Mer.

[...] Pour le volet sportif, le lieu est stratégique, étant situé à environ 10 minutes du Pôle international du cheval, à Saint-Arnoult, lieu de compétition de haut niveau dans le milieu des sports équestres, un « **vrai moteur dans notre secteur** », insiste **Alexandra PAILLOT**. Et réciproquement, pour **Franck LE MESTRE**, directeur du Pôle international du cheval, l'arrivée des **PAILLOT**, « une grande famille de cheval », sur le territoire, est une très bonne nouvelle. « **Ça peut vraiment donner une dynamique très importante, notamment pour 2024, parce qu'on a été labellisé Terre de Jeux** », se réjouit-il. En effet, dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, il devrait accueillir dès 2023 les stages officiels d'entraînement de certaines délégations étrangères. « **En observant la manière dont sont faites les constructions de ce complexe, on sent que c'est aussi fait pour accueillir les équipes étrangères et préparer 2024** », indique **Franck LE MESTRE**. En effet, dès que ses installations seront prêtes, des cavaliers devraient s'y rendre et **Alexandra PAILLOT** a déjà prévu la répartition des barns indépendants. « **Il y en aura un pour mes chevaux, un pour ceux de mon compagnon qui est un cavalier brésilien, et un troisième pour accueillir notamment des équipes qui veulent s'entraîner en France au vu des Jeux Olympiques de Paris 2024.** »

Élevage, dressage, entraînement : pour ce projet qui est de créer un « lieu d'excellence », la palette des activités est large et promet un nouvel élan, dans la région de Deauville, au côté de ces acteurs du développement de l'industrie équestre.





LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) INDEAUVILLE A MIS EN LIGNE UN SITE WEB REFORMATÉ

La SPL InDeauville est une société publique rassemblant toutes les villes de la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie, à l'exception de Trouville.

Les deux principaux actionnaires de cette société publique sont **Deauville** et **Villers-sur-Mer**. *InDeauville* est conséquemment présidée par **Philippe AUGIER**, Maire de Deauville, alors que le vice-président de InDeauville est notre Maire, **Thierry GRANTURCO**.

InDeauville a pour but de promouvoir le tourisme sur notre territoire. Il est dans l'intérêt de toutes les Communes de notre Communauté de Communes de pouvoir attirer les touristes en leur offrant une offre variée. Cette offre est présentée sur le site web de InDeauville, dont les caractéristiques viennent d'évoluer. La



page d'accueil (« home page ») et l'arborescence de ce site reprennent désormais le principe du « **parcours client** ».

Alors n'hésitez pas à le consulter régulièrement sur <http://www.indeauville.fr> Vous aurez accès à l'ensemble des informations sur ce qui se passe d'essentiel sur notre territoire.



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À VILLERS-SUR-MER

La Mairie a lancé des travaux d'assainissement à Villers puisque, dans le centre-ville essentiellement, les égouts refluent régulièrement **du fait probablement de l'absence d'équipements appropriés de certains commerces** (essentiellement des bars et restaurants).

Ces reflux sont clairement visibles en centre-ville, où bars et restaurants sont concentrés, et génèrent parfois des odeurs pestilentielles.

Mais ces reflux peuvent parfois surgir un peu plus loin en fonction du cheminement des canalisations. Des tests sont actuellement réalisés par l'entreprise Veolia pour détecter l'origine de ces problèmes et des travaux ont commencé à être engagés là où ils ont déjà été considérés comme étant nécessaires.

Tel a été le cas **rue Boucicaut** où la canalisation d'assainissement et des branchements ont été renouvelés.

Les prochains travaux concerneront très prochainement la **rue Auguste Forin**.



RÉUNION POUR L'INSTALLATION PROCHAINE D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

L'équipe municipale travaille depuis quelques mois à définir une solution consistant à **installer un distributeur automatique de billets (DAB) à Villers 2000**.

Ce DAB sera installé **sur la place du marché**. La solution technique a été identifiée. Les travaux seront lancés prochainement et le DAB sera installé début 2022.

Ça bouge bien à Villers. À Villers 2000 y compris !





CONTACTS UTILES

La Mairie

Tél. : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr



Mairie annexe

(social, état civil, cimetière)

Tél. : 02 31 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr



La Police municipale

Tél. : 02 31 14 05 37

Email : Police-municipale@villers.fr



Gendarmerie

Tél. : 02 31 14 02 85

L'Entraide Villers-sur-Mer

Tél. : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)

Tél. : 06 33 29 89 94



Urgence sociale

Tél. : 07 71 16 66 05

Médiatrice

Tél. : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr



Défenseur des droits

Tél. : 06 30 95 00 57



La Poste

Tél. : 08 90 64 88 57

Déchèterie

Tél. : 02 31 88 16 32



Office de Tourisme

Tél. : 02 31 87 01 18

Paléospace

Tél. : 02 31 81 77 60

Association Villersoise

pour les Animaux

Tél. : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr



Poste de secours

Jean Mermoz

Tél. : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél. : 02 31 87 52 83



VILLERS
SUR ✦ MER

